

*Date de dépôt : 17 juin 2020*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Patrick Malek-Ashgar : Ecole & Quartier au cycle des Colombières (Versoix) : pourquoi un lâchage par le DIP sans aucune concertation ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 5 juin 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Ecole & Quartier, association créée à Versoix en 1974, est à l'origine un projet de l'Etat de Genève visant à ancrer le cycle d'orientation dans son quartier ou sa commune en favorisant l'accès à la culture et le partage des connaissances. Ecole & Quartier propose actuellement près de 200 cours à plus de 2000 participants de Versoix et des communes avoisinantes, à des tarifs accessibles. Les cours sont donnés dans des locaux mis à disposition tant par le collège des Colombières, en dehors des heures de cours, que par la commune de Versoix et des communes voisines. L'association dispose d'un soutien logistique de la part du département de l'instruction publique. Elle est aussi subventionnée, notamment par la commune de Versoix.*

*C'est un modèle de bon partenariat entre le DIP, les communes et le milieu associatif pour assurer la formation du plus grand nombre, et cette structure est très efficace pour assurer l'intégration par des cours de langues, des activités sportives et culturelles très variées. Ecole & Quartier fait, selon ses statuts, partie intégrante du collège des Colombières, selon la volonté d'André Chavanne lui-même, et ce modèle a été pérennisé par ses successeurs éclairés.*

*Le 1<sup>er</sup> avril 2020, en plein confinement, le DIP a annoncé, sans aucun préavis ou une quelconque concertation préalable, la suppression de la décharge donnée depuis près de 40 ans à un enseignant (équivalant à un demi-poste) pour s'occuper de l'administration d'Ecole & Quartier. Cette association est ainsi invitée à salarier elle-même un administrateur dès la*

*rentrée d'août 2020. Outre la perte du soutien que cela représente, cette décision, qui supprime un maître adjoint à la direction du collège pour administrer la structure d'Ecole & Quartier, brise aussi un lien fondamental et organisationnel entre le collège, les autorités communales et le public.*

*Les communes, dont celle de Versoix, ont appris avec surprise cette décision par un appel au secours reçu du comité d'Ecole & Quartier.*

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Pour quels motifs le département de l'instruction publique (DIP) a-t-il omis toute concertation préalable avec les communes partenaires d'Ecole & Quartier, puis a même omis de les informer, avant de décider et d'annoncer la suppression d'un soutien majeur de sa part à l'activité d'Ecole & Quartier ?*
- 2. Quelles sont les mesures correctrices que prévoit de prendre le DIP pour améliorer sa communication avec les communes de la rive droite du lac, directement concernées ?*
- 3. Quelles sont les mesures que prévoit de prendre le DIP pour assurer la pérennité d'Ecole & Quartier à Versoix, dont l'activité a fait ses preuves sur le plan de la formation et de l'intégration dans une partie excentrée du canton de Genève ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Grand Conseil – lors de sa session plénière de décembre lors du vote du budget, puis en commission des finances en mars – n'ayant pas octroyé les postes permettant de faire face à la forte hausse du nombre d'élèves, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) n'a pas eu d'autres choix que de revoir ses priorités afin de dégager les moyens nécessaires pour assurer la rentrée 2020.

Dans ce contexte, la priorité est bien évidemment de mettre les enseignants dans les classes, au front des élèves : il n'est donc malheureusement plus envisageable que le département continue à mettre à disposition un demi-poste d'enseignant pour administrer Ecole&Quartier et assurer ainsi une prestation qui se trouve clairement hors du champ de ce qu'il doit assumer. Cela a d'ailleurs été relevé à plusieurs reprises par des commissaires aux finances lors de l'examen des comptes ou des budgets du département.

A noter qu'Ecole&Quartier touche également une subvention annuelle du DIP de 65 000 francs (c'est toujours le cas en 2020) et que des locaux sont mis à sa disposition dans le bâtiment du cycle d'orientation des Colombières.

Dès la décision prise, le département a immédiatement averti l'association – au comité duquel siègent d'ailleurs des représentants du conseil municipal de Versoix – afin qu'elle puisse envisager au plus vite d'autres sources de financement. De plus, des contacts sont en cours entre le département et Ecole&Quartier pour l'accompagner dans ses démarches de recherche de nouveaux fonds, notamment en lien avec les communes avoisinantes qui bénéficient de ses prestations.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS